

AFFAIRE N° 40. - Ouverture d'une école mixte de 6 classes
rue Fénelon.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que le groupe Gabriel MACE est surchargé : 3 classes de fin d'études et 1 classe de cours moyen 2ème année garçons fonctionnent actuellement à l'école Centrale, et une classe de fin d'études filles se trouve à Joinville. Il serait possible, en opérant une nouvelle répartition des élèves, d'une part de réintégrer ces classes au groupe Gabriel MACE, d'autre part de constituer avec l'excédent d'élèves de ce groupe une nouvelle école dans les locaux de la rue Fénelon que l'agrandissement de l'école maternelle de Camp Ozoux permettra de libérer. Avec la création d'un poste de directrice et d'une section enfantine, il s'agirait donc de constituer une école mixte complète comprenant :

- 1 cours préparatoire ;
- 1 cours élémentaire 1ère année ;
- 1 cours élémentaire 2ème année ;
- 1 cours moyen 1ère année ;
- 1 cours moyen 2ème année.

J'ajoute, par ailleurs, que les 6 classes enfantines qui constituaient jusqu'à maintenant l'école de la rue Fénelon seront réparties ainsi :

- 3 iront dans les nouveaux locaux de l'école maternelle de Camp Ozoux ;
- 1 sera transférée à l'école maternelle de la rue Bouvet ;
- 1 ira à l'école du Boulevard Lancaster ;
- la dernière sera la section enfantine de la nouvelle école mixte de la rue Fénelon.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M.
N. Dem. le 22 juillet 1971

P. Le Graft
Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler.

Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé: M. C. ALARCON